

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCAION

Datée	du 17/05/24
Affichée	le 17/05/24

OBJET

Marché de travaux de mise en conformité des branchements à l'assainissement, de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Aube et L'Aigle et la création d'un poste de refoulement à L'Aigle : Avenant n° 1 au lot n° 2 - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées à Aube et L'Aigle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau communautaire de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 23 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 17 mai 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Absents excusés : Nathalie LENÔTRE, François CARBONELL

Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'assainissement, rappelle aux membres du Bureau que des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur les communes de Aube et L'Aigle ont débuté en octobre 2022.

Le lot n° 2 concerne la réhabilitation des réseaux d'eaux usées à Aube et L'Aigle. Le montant du marché notifié était de 1 260 209,75€ HT. Les travaux ont subi de nombreuses modifications au cours du projet en particulier sur le centre-ville de L'Aigle où le chemisage initialement prévu n'a pas pu être mis en œuvre en raison des trop nombreux décalages et excentrages entre les raccords posés par l'entreprise et les réseaux existants.

Cette technique, utilisée lorsque les réseaux ne présentent que peu de désordres, n'aurait pu assurer l'étanchéité. Cette étanchéité fait l'objet d'un contrôle par un organisme indépendant. L'étanchéité des réseaux est une condition sine qua non pour le versement des subventions de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie), qui pour rappel, finance ces travaux à hauteur de 60 % du montant notifié.

Modifications financières induites par l'avenant :

Le présent avenant porte sur l'introduction de quatre prix nouveaux et sur l'augmentation de la masse des travaux.

1) Augmentation de la masse des travaux

- a. Rue Pasteur à L'Aigle, GRDF n'a pas neutralisé son réseau de gaz existant et inutilisé. Cela a eu pour conséquence la nécessité de déplacer le réseau d'assainissement projeté vers le centre de la rue Pasteur. De ce fait, entre la tranchée créée et une ancienne tranchée réalisée par Enédis, il reste un reliquat d'enrobé de très faible largeur. De même, le dessus de cette ancienne tranchée réalisée par Enédis étant affaissée, il a été décidé de reprendre le reliquat d'enrobé entre les 2 tranchées et l'enrobé sur la tranchée Enédis existante. Les quantités des **prix 201** « Démolition de revêtement hydrocarboné, évacuation » et **prix 606B** « réfection définitive d'enrobés noir pour chaussée communale, enrobés 0/10 ép=0.05

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240523-2024-05-23-124-DE
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024

m » sont augmentés de 684 m² (1.80 ml moyen x 380 mL)
soit 15 000,00 € HT

En dehors de la rue Pasteur, la largeur de l'ensemble des tranchées a été augmentée en moyenne d'environ 0.32 m. Cela s'explique par l'état vétustes des voiries existantes. Les quantités des postes **201, 308, 602, 603, 604, 606A, 606B, 606C** ont été impactées. Le montant de reprise et réfection de ces enrobés a augmenté de 30 500 € HT

Au total le montant de reprise et de réfection supplémentaire d'enrobés s'élève à **45 500,00 € HT**

- b. La quantité de pose et repose de pavés nécessaires dans le centre-ville a augmentée de 126 m² soit un montant de **10 800,00 € HT**
 - c. Les diverses autres adaptations de terrain ont impacté le marché de **9 355,30 € HT**
- 2) La pose d'une nouvelle boucle de feux à proximité de l'intersection de la rue Pasteur et de la RD 12 en lieu et place de l'ancienne boucle de feux impactée par la réalisation de la tranchée est nécessaire et induit un prix nouveau (voir ci-après) → **PN 1**
- 3) La reprise d'enrobés supplémentaires rue Pasteur sur une largeur moyenne de 3 m contre 1.20 m prévu initialement nécessite une reprise du marquage au sol beaucoup plus importante que celle initialement prévue et induit un prix nouveau (voir ci-après) → **PN 2**

Rue Richard Lenoir (tronçon Ouest), considérant son état vétuste, le réseau d'assainissement doit-être remplacé sur toute la longueur (52 ml). Le réseau d'eau potable en DN60 Fonte, à proximité immédiate de la conduite d'assainissement, est également vétuste et doit être remplacé y compris les 7 branchements existants. Une alimentation provisoire de 50 mm de diamètre est nécessaire durant la durée des travaux Cela induit un prix nouveau (voir ci-après) → **PN 3**

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240523-2024-05-23-124-DE
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024

- 4) Le projet initial prévoyait de réhabiliter les réseaux du centre-ville de L'Aigle par chemisage. Les diamètres (intérieurs et extérieurs) des canalisations existantes en béton ne sont pas standardisés. Lors des travaux préparatoires, afin de conserver la même section entre les différents matériaux (indispensable pour la réhabilitation par chemisage), il a été nécessaire de mettre en œuvre des pièces de raccordement spécifiques de type « Funke » sur chaque raccord notamment au niveau des anciens regards borgnes.

A la suite des inspections télévisées préalables aux travaux de chemisage, la faisabilité de la réhabilitation par chemisage a été remise en question en raison des trop nombreux décalages et ex-centrages entre les raccords posés par l'entreprise et les réseaux existants. Il a été convenu d'abandonner la technique du chemisage et de remplacer intégralement le réseau du centre-ville.

Cela induit un prix nouveau (voir ci-après) → **PN 4**

- 5) La présence de canalisation en béton génère une moins-value financière sur le prix 208 du BPU relatif à l'évacuation des canalisations en amiante pour un montant de **-10 080,00 € HT**
- 6) La réhabilitation des réseaux du centre-ville en tranchée génère une moins-value financière sur les prix du chapitre 5 du BPU relatifs aux travaux de chemisage pour un montant de **- 44 195,00 € HT**

Cette modification du tracé du réseau projeté entraîne l'introduction de 4 prix nouveaux.

L'impact financier est le suivant :

N ° prix	Désignation des ouvrages	Unité	Prix unitaire en € HT	Quantité	Total € HT
PN 1	Boucle de feux	U	1 890.00	1	1 890,00 €
PN 2	Marquage au sol à l'enduit à chaud extrudé	F	3 021.00	1	3 021,00 €
PN 3	Conduite AEP sur Richard Lenoir	F	16 214.40	1	16 214,00 €
PN 4	Réhabilitation des réseaux d'assainissement du centre-ville en tranchée	F	210 077.00 €	1	210 077,00 €
Total de la plus-value induite par les prix nouveaux					231 202,00 €
Plus-value pour la reprise des enrobés supplémentaires					45 500,00 €
Plus-value pour la dépose et repose de pavés supplémentaires					10 800,00 €
Plus-value pour les adaptations diverses de chantier sur base des quantités réellement exécutées					9 355,30 €
Moins-value pour les travaux de chemisage non réalisés					- 44 195,00 €
Moins-value pour l'évacuation des canalisations amiantées					- 10 080,00 €
Incidence financière de l'avenant					242 582,30 €

Désignation	Montant en € HT
Montant des travaux notifiés	1 260 209.75
Montant de l'avenant	242 582,30
Montant des travaux après avenant	1 502 792.05
Augmentation par rapport au montant initial du marché notifié	19.25 %

La réhabilitation complète des réseaux d'assainissement prolongera la durée de vie des réseaux de manière significative, en comparaison du chemisage initialement prévu.

Modification du délai d'exécution induit par l'avenant :

Modification du délai d'exécution des travaux :

Le délai d'exécution est augmenté de **8.5 mois**.

Le nouveau délai d'exécution des travaux est de 14.5 mois.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-8
- Vu la délibération n° 2021-012-017-238 du Bureau Communautaire en date du 17 décembre 2021 portant attribution du marché pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées sur les communes de l'Aigle

Approuvé et accepté en préfecture
001200568468-20240523-2024-05-23-124-DE
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1, au lot n° 2 du marché n° 2021ENV0000002, notifié au groupement STURNO/BERNASCONI/SARC le 07/02/2022 pour les travaux réhabilitation des réseaux d'eaux usées de L'Aigle et Aube.
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le
Publié en ligne le
Certifié exécutoire

28 MAI 2024

28 MAI 2024

Le Président,
Jean SELLIER

